

Droit français des successions

OBJECTIFS

- **Appréhender** le régime civil de la succession.
- **Comprendre** les particularités du régime fiscal de la succession.
- **Solutionner** les problématiques fiscales des successions à travers les contrats d'assurance vie.
- Les compétences développées dans cette formation sont rattachées aux compétences professionnelles spécifiques à la nature des produits distribués précisées par l'article A512-8 du code des assurances.

PROGRAMME

A. INTRODUCTION (5 MN)

B. BÉNÉFICIAIRES DÉSIGNÉS PAR LA LOI (20 MN)

1. Dévolution de la succession en l'absence de conjoint survivant
2. Dévolution de la succession en présence du conjoint survivant
3. Dévolution dans le cadre du PACS et du concubinage

C. BÉNÉFICIAIRES DÉSIGNÉS PAR LA VOLONTÉ DU DÉFUNT (20 MN)

1. Choix testamentaire
2. Réserve héréditaire et la quotité disponible
3. Notion de réduction

D. RÉGIME FISCAL DE LA SUCCESSION (20 MN)

1. Calcul de l'actif transmis
2. Fiscalité des héritiers réservataires
3. Cas particuliers prévus par la loi TEPA

E. SOLUTIONS D'OPTIMISATION DE TRANSMISSION DU PATRIMOINE (20 MN)

1. Donations entre vifs
2. Démembrement de propriété
3. Aménagement du régime matrimonial

F RÉGIME DÉROGATOIRE AUX DROITS DE SUCCESSION : L'ASSURANCE VIE (20 MN)

1. Formalisation du contrat
2. Stipulation pour autrui
3. Avantages fiscaux au profit des bénéficiaires

G. ÉVALUATION FINALE (15 MN)

PUBLIC

- Cette formation s'adresse de préférence à toute personne appelée à gérer la préparation ou la liquidation d'une succession.
- Également, vous pourrez utiliser cette formation pour proposer la commercialisation de contrats d'assurance vie dans le cadre de la transmission d'un capital.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com.

Elles sont sous-titrées.

Logiciels- Lecteur PDF (pour les documents associés)

- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

POINTS FORTS

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie.

Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte.

Des vidéos donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate.

Des exercices permettant de valider la bonne acquisition des connaissances.

Des fiches pratiques pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

FORMATEUR(S)

Clément Joly est titulaire d'un Master en gestion de patrimoine et banque privée de l'université Paris-Dauphine. Après avoir exercé la profession de banquier privé chez BNP Paribas, il est actuellement formateur pour l'institut de Formation pour la Profession de l'Assurance (IFPASS) et l'École Nationale d'Assurance (ENASS).

Diplômé de l'université Paris-Dauphine et fondateur de RB Conseil (gestion de patrimoine de footballeurs professionnels), Redouane Bougarne est un expert en matière d'optimisation fiscale, de développement et transmission du patrimoine. Il a intégré l'équipe pédagogique de l'IFPASS afin de transmettre son expérience et son savoir !

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, gestionnaires de formation et webcooconers, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées.

Le webcooconer est un professionnel de l'assurance qui a pour mission de vous accompagner dans l'accomplissement de votre formation et donc dans l'acquisition de vos connaissances. Il est joignable par forum.

VALIDATION

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Validé la charte d'engagement pédagogique de la formation ,
Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition.
Téléchargé et consulté les fiches pratiques ou infographiques ,
Réussi les évaluations dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Évaluation intermédiaire

Vous devez obtenir au moins 80% de bonnes réponses. Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Évaluation finale

Cette évaluation reprend l'ensemble des questions de votre formation. Vous devez obtenir cette fois-ci un score minimum de 90% de bonnes réponses. Là aussi, vous pouvez passer ce test autant de fois que vous le souhaitez.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.